



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-568-1

Modifiant le Règlement 2019-568 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel des rues Chantal et Sonia par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2019-2020

ATTENDU QUE le Règlement 2019-568 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel des rues Chantal et Sonia par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2019-2020 a été adopté le 15 novembre 2019;

ATTENDU le retrait de l'adresse civique 1454, rue Chantal considérant la démolition du bâtiment principal;

ATTENDU QUE les coûts doivent être révisés;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par la conseillère madame Suzanne Paradis et que le projet de règlement a été déposé et présenté à la séance ordinaire du Conseil du 21 février 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyée par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal que le règlement 2019-568-1 amendant le règlement 2019-568 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel des rues Chantal et Sonia par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2019-2020 soit adopté et qu'il soit statué ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Modification d'une partie de l'article 4

Pour assumer les coûts de l'entretien hivernal des rues Chantal et Sonia, une tarification de 230.97 \$ sera imposée à chacun des sept (7) propriétaires de maison et/ou chalet.

Est modifié par :

Pour assumer les coûts de l'entretien hivernal des rues Chantal et Sonia, une tarification de 269.47 \$ sera imposée à chacun des six (6) propriétaires de maison et/ou chalet.



No de résolution
ou annotation

ARTICLE 3

Toutefois, la municipalité de Wentworth-Nord assumera la perte monétaire encourue suite à cette modification.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

François Ghali
Maire

Marie-France Matteau
Directrice générale
et Secrétaire-trésorière

Avis de motion, présentation et adoption : Le 21 février 2020
Avis public adoption du règlement : Le 5 mars 2020
Adoption du règlement : Le 20 mars 2020
Entrée en vigueur du règlement : Le 25 mars 2020
Affichage du règlement le: Le 25 mars 2020

Annexe au règlement #2019-568-1		
Résidents des rues Chantal et Sonia		
Matricule	Propriétaire	Adresse mun.
3178-09-4271	Jules Pellerin	3400, rue Sonia
3178-09-6621	Jason Curotte Nancy Beaulieu	3401, rue Sonia
3178-08-9279	Guy Bourdeau Guylaine Laframboise	1496, rue Chantal
3178-26-2875	Martine Brosseau Marcel Roulier	1450, rue Chantal
3178-27-2274	Paul Pichette	1460, rue Chantal
3179-20-1324	David Lowry Izabela Wilczinska	1468, rue Chantal